

Coups de gueule dans la cour du collège

Au temps où ils passaient pour insubmersibles, les radicaux revendiquaient non seulement l'exercice du pouvoir mais aussi le savoir gouvernemental. En particulier, ils défendaient une conception très stricte de la collégialité, selon laquelle le membre d'un exécutif devait garder le secret des débats et surtout s'abstenir d'exprimer son opinion personnelle une fois la décision prise.

Depuis qu'ils se découvrent minoritaires ou en position de relative faiblesse au sein des gouvernements, les radicaux ont oublié leurs belles théories sur la collégialité. Du coup les avis divergents ouvertement confirmés prolifèrent. Les indiscretions distillées mezzo voce et les coups de gueule caractérisés pullulent. Pascal Couchepin fait figure de précurseur avec ses bruyants «coups de sac» qu'il réservait à l'annuelle promenade en pull rouge sur l'île Saint-Pierre, divulgués en temps réel par les journalistes en campagne.

Maintenant, obligé de contrer l'usure du procédé ou pressé par la multiplication des blocages, notre ministre de l'Intérieur a passé à la fréquence quasi-hebdomadaire. Dans les derniers jours, on a eu droit à la fédéralisation des universités, à l'ixième pavé dans la marre de l'assurance maladie, à l'âge de la retraite en fonction du salaire qui semble être la dernière trouvaille avant les vacances d'été.

Certes, Couchepin sait formuler des avis plus nuancés. On peut le vérifier en relisant les entretiens avec Jean Romain (*L'Age d'Homme*, 2002) ou en compulsant les plus longues des interviews qu'il accorde volontiers aux grands journaux ou, à défaut, à la presse dominicale, bientôt la seule qui s'intéresse à lui outre-Sarine.

Malgré sa volonté de jouer le barycentre du Conseil fédéral, entre le centre gauche et l'extrême droite, Pascal Couchepin passe de plus en plus pour l'interprète, aussi prédisposé que consentant, d'un nouveau style de politique. Un style fait de postures médiatiques, de déclarations catégoriques, d'émotions plutôt que d'idées. Il incarne parfaitement le véritable effet pervers induit par l'arrivée de Christoph Blocher à l'exécutif fédéral. Elu dans un climat délétère, ce dernier se comporte comme s'il avait banni la dimension collégiale de son travail, brouillant à ce point les cartes et les usages que les autres conseillers fédéraux - pour ne rien dire des parlementaires - s'autorisent toutes sortes de fantaisies.

Ainsi la dignité du politique en prend chaque jour un nouveau coup, le traitement des dossiers n'avance pas. Mais les médias ont de quoi commenter. Il paraît que les affaires fédérales sont moins ennuyeuses, prenant de la couleur en même temps que les visages, aux traits désormais plus affirmés. MD

Dans ce numéro

La lecture des textes des accords de Schengen et de Dublin laisse sans voix l'opposition annoncée de l'UDC et de l'ASIN.

Lire en page 2

La voiture règne sur les loisirs des Suisses.

Lire en page 3

La diversité des langues appelle des politiques publiques décentralisées et adaptées aux besoins régionaux.

Lire en page 4

La collection *Le savoir suisse* consacre une étude au secret bancaire.

Lire en page 6

**L'UDC et l'ASIN s'opposent aux accords de Schengen et de Dublin.
L'une et l'autre agitent peurs et fantasmes nourris d'ignorance des textes.
Leur simple lecture désamorce toutefois la charge des nationalistes.**

Le retour de Gessler

L'UDC et sa petite cousine l'ASIN (Action pour une Suisse indépendante et neutre) lanceront le référendum contre l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen (sécurité) et de Dublin (asile). Cette double décision ne constitue pas une surprise, ces deux formations ayant depuis longtemps exprimé leur aversion pour ces accords.

Pas de surprise non plus quant au ton et à la nature de la campagne menée par l'UDC et l'ASIN. Faute d'arguments substantiels, les adversaires de Schengen-Dublin en sont réduits à assimiler cette partie des nouveaux accords bilatéraux à une adhésion à l'Union européenne. D'ailleurs l'ASIN ne se gêne pas de parler d'une adhésion à «Schengen-UE».

A noter que le référendum a été décidé avant même la publication des textes incriminés. Cette «ignorance» permet dès lors toutes les interprétations et libère tous les fantasmes habituels du camp nationaliste. Du coup elle autorise ce dernier à dénoncer les mensonges et la

malhonnêteté du Conseil fédéral qui préparerait en douce l'adhésion à l'Europe.

Le ton de la campagne illustre la conception archaïque de la démocratie que véhiculent les nationalistes, conception que nous évoquions dans un récent numéro (DP n° 1607, *Les règles de la démocratie*). Pas de doute, avec l'UDC et l'ASIN, nous retournons à l'époque des Waldstätten. «Ne nous inclinons pas devant le chapeau de Gessler de Schengen», proclame l'ASIN qui met en garde contre les juges étrangers, la colonisation de la Suisse et... la fin de notre tradition de tir séculaire: Schengen prévoit l'enregistrement des armes. Et surtout, les deux organisations exigent le référendum obligatoire, quand bien même la Constitution dicte clairement la procédure, à savoir le référendum facultatif. En effet, toute évolution de l'accord de Schengen impliquera un nouveau traité entre la Suisse et l'Union européenne, donc l'aval du Parlement et, le cas échéant, celui du peuple. Ainsi point d'instance supranationale dans cette affaire. *jd*

Les textes à la lettre

L'opposition de l'UDC à la participation de la Suisse à l'accord de Schengen emporte même le secret bancaire. Car, de toute évidence, ce sont les deux articles consacrés au franchissement des frontières intérieures et au «droit de suite» des policiers sur le territoire d'un Etat voisin qui font hurler les populistes.

Les contrôles à la frontière suisse sont effectués sur 2 à 3% des voyageurs. Leur suppression changera peu la situation actuelle, d'autant qu'ils peuvent être rétablis de manière unilatérale si la situation l'exige. Ajoutons, nuance importante, que la suppression concerne les contrôles des personnes et non les contrôles douaniers. Les marchandises doivent toujours être déclarées et les douaniers seront toujours présents.

Le droit de suite est un problème autrement plus délicat et l'UDC va sans doute s'en emparer avec délectation, en agitant les spectres des «juges étrangers» qui viendraient faire la loi dans nos vallées. Or le texte de l'accord de Schengen en son article 41 est très

précautionneux. Les agents poursuivants doivent prévenir les autorités du pays étranger «au plus tard au moment du franchissement de la frontière». La poursuite s'arrête dès que les autorités du pays d'accueil, si l'on ose dire, le demandent.

Les agents étrangers n'ont pas un droit d'arrestation, seulement d'interpellation, le temps de remettre les personnes poursuivies aux autorités locales. D'autre part les poursuivants sont tenus de rendre des comptes. Le texte qui le précise vaut la peine d'être cité (art.41, 4, al. g): «les agents poursuivants se présentent devant les autorités localement compétentes de la Partie Contractante sur le territoire de laquelle ils ont opéré et rendent compte de leur mission; à la demande de ces autorités, ils sont tenus de rester à disposition jusqu'à ce que les circonstances de leur action aient été suffisamment éclaircies.» Autant dire qu'ils peuvent subir une véritable enquête avant de rentrer chez eux.

L'accord souligne également que chaque pays, au moment de la signature, fait une déclaration dans laquelle il définit les modalités d'exercice de la poursuite sur son territoire. On est loin, très loin d'une situation où n'importe quel policier d'un pays voisin pourrait venir enquêter sur le territoire national. Cela n'empêchera pas l'UDC d'effectuer son habituel festival de mauvaise foi. Mais les partisans de Schengen, sur ces points très émotionnels, ne devraient pas manquer d'arguments en sa faveur par la simple lecture du texte. *jjg*

Rectificatif

Dans l'article *La barque est pleine* (DP n°1608), le nom de la personne condamnée était Madeleine PARRAT et non pas PARA comme indiqué. Nous nous en excusons.

Les textes des accords bilatéraux sont disponibles sur les sites de l'Union européenne et de l'administration fédérale:

europa.eu.int
www.europa.admin.ch

Ils ont été publiés dans le *Journal officiel de l'Union européenne*, n° L 239 du 22/09/2000 p. 0019 - 0062.

Les loisirs à quatre roues

Pour s'amuser et se détendre, les Suisses utilisent leur voiture sans compter. Deux études statistiques décomptent les kilomètres parcourus.

Le trafic lié aux loisirs est en constante progression. En 2000, il dépassait nettement les déplacements pendulaires (44% contre 29% des trajets). La voiture est malheureusement la grande gagnante de cette évolution (68% des kilomètres parcourus). Ce sont les conclusions du dernier numéro du *Forum du développement territorial* consacré au trafic de loisirs. De gros efforts peuvent pourtant encore être fournis. Un tiers des trajets effectués en voiture compte moins de trois kilomètres. Les offres de loisirs sont souvent mal situées et mal desservies par les transports publics. Il existe donc des moyens d'améliorer la situation par des mesures d'aménagement du territoire et une meilleure desserte des transports publics. Le cas du stade de Zurich et de ses presque mille places de parc démontre toutefois qu'on est loin d'avoir suffisamment sensibilisé tous les acteurs concernés.

L'Office fédéral du développement territorial est chargé d'élaborer une stratégie «trafic de loisirs» pour inverser la tendance et favoriser les transports publics et la

mobilité douce. Le combat sera difficile car des mouvements profonds sont à l'œuvre: diminution du temps moyen de travail et augmentation des loisirs développeurs de mobilité, croissance démographique, augmentation du pouvoir d'achat et baisse des coûts de certains transports particulièrement polluants (notamment l'avion), importance économique du secteur des loisirs et du tourisme en particulier.

On mentionnera également la parution d'une autre étude, limitée au canton de Vaud, concernant cette fois-ci les déplacements du domicile au lieu de travail. En trente ans, l'utilisation de la voiture est passée de 25% à 56%. Le parallèle est évident avec les changements de lieu de travail; en 1970, seules 29% des personnes travaillaient en dehors de leur commune de domicile, alors qu'elles sont 60% aujourd'hui. La part des trajets à pied a fortement diminué avec l'augmentation des

distances tandis que celle des transports publics n'a pas significativement changé. Le coût des transports publics est-il dissuasif, empêchant le transfert modal en

leur faveur? On peut en douter. Les plus grands usagers des transports privés motorisés sont les dirigeants. Les travailleurs non-qualifiés prennent les transports publics avec plus d'assi-

duité. Ici, la répartition territoriale des différentes catégories de population joue certainement un rôle non négligeable.

En fin de compte, le constat n'a rien de réjouissant. Pendant que la Suisse débat pour savoir comment respecter le protocole de Kyoto et qu'une partie de l'administration élabore des stratégies favorisant les transports publics et la mobilité douce, ses habitants roulent toujours plus en voiture. Ce n'est pas l'attitude de certains milieux politiques qui les encouragera à inverser la tendance. Bien que le doublement du Gothard ne soit plus à l'ordre du jour, le reste du volet routier d'Avanti semble toujours parmi les priorités et, de leur côté, les transports publics régionaux pourraient être des victimes de choix des prochaines coupes budgétaires. os

Pendant que la Suisse débat pour savoir comment respecter le protocole de Kyoto, ses habitants roulent toujours plus en voitures.

La politique de Hans-Rudolf Merz

L'argentier fédéral cherche 1,8 milliard. Comment? Quelques recettes supplémentaires, taxes sur le tabac et l'alcool dont il attend 130 millions; le reste, soit l'essentiel, en économies qui n'épargnent personne, dit-il.

Pour la politique familiale, qui pourrait réunir une majorité au Parlement (démocrates chrétiens et socialistes), Hans-Rudolf Merz ne souhaite pas prendre d'initiative. C'est au Parlement de jouer, dit-il. De surcroît, il faudra trouver un financement ad hoc. Mais Hans-Rudolf Merz avait pourtant défendu le dispendieux paquet fiscal. Où prenait-il l'argent alors?

On pourrait admettre un changement de doctrine. Pas d'allègements sans compensation équivalente. Mais le Conseil fédéral s'apprête à ancrer dans la loi la suppression du droit de timbre. Elle n'est pas en soi combattue, tant il est évident que le prélèvement de cet impôt en Suisse est contournable en passant par une autre place financière. Mais il en coûte 200 millions. La doctrine voudrait que cette perte soit compensée par un prélèvement équivalent sur le même secteur, c'est-à-dire les banques ou leurs clients. ag

«Trafic de loisirs», *Forum du développement territorial*, no 1, 2004, Office fédéral du développement territorial.

«Du domicile au travail: la mobilité au quotidien. Résultats du recensement fédéral de la population 2000. Evolution 1970-2000». *Communication statistique Vaud*, no 4, juin 2004, Service cantonal de recherche et d'information statistiques.

La tour de Babel suisse

La diversité linguistique de la Suisse est à la fois une richesse et un casse-tête. Pays sans langue nationale, il ménage depuis sa création, le voisinage et l'intégration des langues parlées, indigènes et étrangères.

«**V**iersprachig, mehrsprachig, vielsprachig.» Le titre du Colloque organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales en 2002 à Bienne - dont les comptes rendus viennent d'être publiés - scandait le destin linguistique de la Suisse. Ignorant le bonheur d'une seule langue nationale, le pays vit la diversité linguistique depuis sa fondation en 1848. Au gré des nécessités historiques, il ménage la multiplicité des langues à mille lieues du mythe d'une société plurilingue accomplie ou du stéréotype de clivages géographiques, voire ethniques. C'est pourquoi la question des langues n'a pas de réponse. Elle s'accommode d'arrangements soumis à la conjoncture du moment. Constantin Pitsch, du Service des communautés linguistiques et culturelles au sein de l'Office fédéral de la culture, regrette le désintérêt actuel de la Confédération. Les langues batifolent aux marges des débats politiques alors que les prérogatives des cantons limitent le rayon d'action de la Confédération.

L'intérêt public des langues

Pour Bruno Moretti, professeur à l'Institut de langue et littérature italiennes de l'Université de Berne et responsable de l'Observatoire linguistique de la Suisse italienne, les langues véhiculent des interrogations d'ordre social et culturel, voire économique. Elles prêtent leur corps à des intérêts antagonistes jusqu'à devenir le champ d'affrontements qui dépassent les problèmes linguistiques; entre les villes et la campagne par exemple. Elles mériteraient, à l'encontre de l'indifférence polie des institutions, de véritables politiques publiques. Car la diversité linguistique est un bien commun au même titre que l'environnement, insiste François Grin, professeur d'économie à l'Éco-

le de traduction et d'interprétation (ETI) de l'Université de Genève et directeur adjoint du Service de la recherche en éducation du canton de Genève (SRED). Les législations basque, catalane, québécoise, tout comme celle du Pays de Galles montrent la voie à suivre. Il devient ainsi «normal» de parler catalan en Catalogne. L'idiome du cru habite l'environnement linguistique. Et se fait entendre. Des textes de loi à la publicité. Des écoles aux entreprises. Il s'agit de favoriser la langue du terroir sans dresser de barrières. François Grin imagine le plurilinguisme dans un cadre de «territorialité», seule garantie de survie pour l'expression minoritaire.

Constantin Pitsch défend une approche qui soit sensible aux réticences réciproques. À l'écoute des Romands fatigués d'apprendre l'allemand. Indulgent face à la fronde des villages grisons contre les diktats du Rumantsch Grischun. Il rappelle que la Suisse ne peut pas embrasser le plurilinguisme individuel du jour au lendemain, après cent cinquante ans de monolingue cantonal, voire communal dans le cas grison. Sans parler des impératifs financiers qui réduisent à néant les projets les plus visionnaires.

Petits arrangements avec la diversité

L'usage des langues en dehors de leur terroir s'essouffle. Si les bilingues prolifèrent au Tessin, la moitié de la population, partout ailleurs ils sont en diminution, un quart à peine. De plus, la question des langues s'émiette au gré des particularités régionales. Le canton d'Uri, proche du Tessin, préfère l'italien au français. Appenzell ignore l'un et l'autre, pleinement satisfait du suisse alémanique et de l'anglais qui lui ouvre les portes du monde à la barbe de son enclavement. Genève reste francophone, loin de l'allemand, heureuse de son exclusivité polyglotte. Entre le laisser-faire actuel et l'interventionnisme québécois, il y a la solution fédéraliste, suggère Bruno Moretti.

Loin des velléités centralisatrices, il vaut mieux négocier des accords entre cantons, en

fonction des besoins locaux pour déboucher sur des mesures concrètes soutenues par la Confédération. La ségrégation menace la diversité linguistique, prête à se jeter dans les bras de l'anglais. La création de l'Université de la Suisse italienne, par exemple, va de pair avec la disparition de la chaire de littérature italienne à l'École polytechnique fédérale de Zurich ou à la fermeture de la seule librairie française à Berne.

L'avant-projet de loi sur les langues, entre retrait et pis-aller (cf. *DP* n°1602), accuse toute son impuissance. Car il consacre la primauté des échanges individuels sur les liens entre les groupes linguistiques, analyse Jean Widmer, professeur en sociologie de la communication et des médias à l'Université de Fribourg. Une langue est un «marqueur collectif». Elle ne se réduit pas à un trait de personnalité favorisant la «compréhension réciproque». L'encouragement du plurilinguisme fait l'impasse sur les pratiques linguistiques concrètes qui trahissent le jeu des appartenances et des distinctions. Jean Widmer rappelle à quel point les Alémaniques acceptent de parler d'autres langues au travail, notamment l'anglais, alors que le suisse allemand règne en privé ou dans l'arène politique. Tout le contraire de la Suisse romande où chacun parle sa langue chez soi mais chérit le principe de territorialité en public. Et que dire des mélanges entre dialectes alémaniques et anglais (le «schwyzenglich»), sans parler de la «romandisation» du français? Ou des langues de l'immigration?

La diversité reste au cœur du cas suisse. Une diversité vécue, complexe, en mouvement, aussi étrangère aux solutions miracles - une loi salvatrice avec mode d'emploi - qu'à une gestion bureaucratique des affaires courantes. C'est pourquoi des arrangements proches des situations et des besoins spécifiques répondent mieux au multilinguisme réel et non seulement fantasmé. La tour de Babel suisse peut défier le ciel et l'anglais, sans nécessairement y renoncer, si elle n'oublie pas le ciment bricolé de son histoire. *md*

Les actes du colloque sont disponibles auprès de l'Académie des sciences humaines et sociales.
sagw@sagw.unibe.ch
www.sagw.ch

Le grand chambardement

Le Plateau perd sa population et ses entreprises. En revanche, Zurich et la région lémanique renforcent leur position. Ce sont les signes de changements affectant les équilibres entre les villes et leur territoire.

À la fin du mois de mai, le nouveau mode de calcul de la péréquation financière a été présenté aux directeurs cantonaux des finances. Comme prévu, il change peu la géographie de la capacité financière des cantons. Les cantons à forte capacité, ceux dont l'indice des ressources est supérieur à 120 (moyenne suisse = 100) restent les mêmes : Zoug, Bâle-Ville, Zurich, Genève et Nidwald, dans un ordre décroissant. Même stabilité pour les cantons à faible capacité financière, ceux dont l'indice est inférieur à 80 : Jura, Valais, Fribourg, Obwald, Uri et Berne (toujours dans un ordre décroissant). Neuchâtel quitte ce groupe, pour rejoindre celui des quinze cantons du milieu du classement.

La dépression du Mittelland reste donc inscrite dans ces nouveaux chiffres. Une donnée persistante que confirme l'étude publiée en février par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la future répartition territoriale de la population en Suisse. Cette étude annonce pour les prochaines décennies des mouvements migratoires intérieurs très importants, alors que la population totale augmentera peu. Cette prévi-

sion confirme l'évolution réelle au cours de la dernière décennie du siècle passé, à savoir une tendance à la concentration de la population et des entreprises, et le fort recul des villes du Plateau : Berne et Bienne ont perdu respectivement environ 12000 et 6000 habitants en dix ans.

Cette dépression économique et sociale se prolonge au nord-ouest vers le Jura, au sud-est vers Fribourg et au sud-ouest vers le Valais. Elle va perdurer sans doute jusqu'à devenir une donnée forte du territoire national. Est révélé ainsi un glaci-frontière beaucoup plus réel que la soi-disant barrière de röstis, invention commode pour les stratèges politiques qui croient encore à l'existence de la Suisse romande. Lui répond au nord-est la grande région zurichoise et au sud-ouest, Genève et Lausanne, cette dernière freinée dans son élan urbain et coupée de son bassin historique.

Cette évolution, qui paraît irréversible, met sérieusement en question une constante de la politique territoriale helvétique, la lutte contre la centralité géographique et pour l'égalité territoriale. De plus elle mine une concrétisation symbolique du fédéralisme, l'égalité politique entre cantons, indépendamment de leur population.

Aujourd'hui, il semble que rien ne peut arrêter cette tendance vers une plus ou moins forte inégalité entre les villes et leurs territoires. Certes, la Confédération a défini une politique dite des agglomérations, afin de «soutenir les zones urbaines du pays dans la perspective du développement durable». Mais cette politique paraît bien fragile face à la vague de fond de la centralisation et de la concentration.

Alors pourquoi continuer de résister sans pour autant parvenir à inverser le mouvement ? Pourquoi ne pas tenter de maîtriser la tendance en acceptant et en organisant une hiérarchie entre les villes et leurs territoires : une métropole, la ville-mère, et des villes-sœurs, c'est possible et sans doute nécessaire. *dm*

Vertes querelles

Le parti écologiste zurichois se déchire entre aile «droite» et aile «gauche». L'assemblée annuelle vient d'élire à la coprésidence le duo Balthasar Glättli/Marlies Banziger à la place des coprésidents sortants, Martin Bäumlé et Vreni Püntener. Balthasar Glättli, proche des syndicats, avait ces derniers temps violemment attaqué Martin Bäumlé, en l'accusant d'être «trop à droite». Bäumlé avait répliqué en traitant Glättli «d'extrémiste de gauche», fort de son excellent bilan de président : apaisement du parti après une crise similaire en 1998 et gain de deux sièges au Conseil national ainsi que de nombreux députés au Grand Conseil. Le vote a mis au jour la division du parti : la victoire de l'aile «gauche» est certes nette, mais les deux camps sont de force à peu près égale (Glättli et Banziger ont été élus par 140 voix contre 119).

Le résultat connu, l'une des partisans de Bäumlé les plus en vue, la conseillère d'Etat Vrena Diener, a publiquement souhaité la scission des Verts zurichois en «vert-libéral» et «vert-social». Diener avait temporairement renoncé à son affiliation au parti lors de la crise de 1998 et son soutien aux récentes mesures d'austérité du Conseil d'Etat a été fort peu apprécié par l'aile «gauche». Le parti suisse, présidé par une autre Zurichoise, Ruth Genner (qui soutenait Glättli), a tenté de ramener le calme. Une scission n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour et plusieurs membres appartenant à l'aile «droite» se sont exprimés contre une telle éventualité.

Cet événement montre les difficultés qu'ont parfois les Verts à choisir entre une politique de gauche ou axée avant tout sur la défense de l'environnement. Ce dilemme est bien visible dans de nombreux cantons. A Saint-Gall, les Verts présentaient deux listes : les «Grünen» et les «Grünliberalen». A Berne, deux partis différents, mais tous deux membres des Verts suisses, ont fait liste commune pour les élections fédérales, tout en restant séparés au niveau communal et cantonal : les Verts-Liste Libre, qui oscillent entre centre gauche et centre droit et l'Alliance Verte et Sociale, proche des syndicats et la plupart du temps plus à gauche que le PS. Dans le canton de Vaud, la fusion entre l'Alternative Socialiste Verte et le Groupement pour la Protection de l'Environnement (le second étant considéré comme moins «à gauche» que la première) a plutôt bien fonctionné et personne n'envisage pour le moment un scénario à la zurichoise. Il existe cependant en Suisse romande un mouvement écologiste clairement affiché à droite, Ecologie Libérale, récemment créé par des membres des partis bourgeois. *jcs*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :

Jacques Guyaz (jg)

Rédaction :

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Daniel Marco (dm)

C-F. Pochon (cfp)

Jean Christophe Schwaab (jcs)

Olivier Simioni (os)

Feuxcroisés, Samuel Moser

Responsable administrative :

Anne Caldelari

Impression :

Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction :

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone : 021/312 69 10

Télécopie : 021/312 80 40

E-mail

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Le secret bancaire dans le savoir suisse

Une étude de Sylvain Besson, journaliste au *Temps*, jette un regard indiscret sur l'histoire, la mythologie, l'idéologie et les enjeux actuels du secret bancaire. Aussi suisse que le Cervin et le chocolat au lait.

Il est devenu, hélas, consubstantiel à la Suisse, ce secret très particulier. Il a son histoire, sa mythologie, son idéologie, sa jurisprudence, son réseau national et international. C'est un des premiers facteurs de la prospérité helvétique, un de nos savoir-faire, savoir suisse.

De l'étude de Sylvain Besson, on retient que la mythologie du secret bancaire n'a pas résisté aux travaux des historiens. Car il n'a pas été «inventé» pour protéger des déposants juifs des spoliations nazies, comme les banquiers ont voulu le faire croire pendant longtemps. Institué en 1934, il prend en compte les troubles politiques qui secouent l'Europe et plus particulièrement la France: la Suisse se veut terre de refuge pour les fortunes des bourgeoisies européennes. Mais il a aussi des justifications internes. La défaillance de certaines banques suisses, notamment de la Banque populaire suisse, démontre alors la nécessité d'instaurer une supervision du bilan des banques: ce sera le rôle de la future Commission fédérale des banques. Les banquiers d'abord réticents acceptent ces contrôles si une

garantie absolue de confidentialité leur est assurée en échange. La loi fut donc un compromis entre la gauche et la droite: contrôle + secret, chacun croit en 1934 y trouver son compte.

Si rigoureux que soit le secret (peine de prison en cas de violation, poursuite pouvant se faire d'office), ce sont les conditions de levée du secret qui sont aujourd'hui l'enjeu. Or si la Suisse a fait des efforts réels pour lutter contre le blanchiment et admis la levée du secret dans les affaires criminelles, elle ne collabore pas en revanche avec le fisc lorsqu'il s'agit d'évaluer des revenus ou une fortune. Plus lourd de conséquences, ce principe a été codifié en 1983 dans la Loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale. L'attrait de cette protection demeure efficace (cf. encadré). Et une part importante, la moitié au moins, de l'argent déposé en

Suisse, échappe à l'impôt. Estimation probable: 1 000 milliards de francs.

Assistance active

Les banquiers suisses ont mis sur pied une convention de diligence qui définit et fait respecter les comportements corrects. La convention permet ainsi d'éviter le recours à la Loi sur les banques et à la publicité

qui résulterait de la violation de ses dispositions. Un point important de la convention est l'interdiction faite aux banques de collaborer de manière active au transfert d'argent jusqu'en Suisse, par exemple

par des porteurs ou des systèmes de clearing. Un chapitre particulièrement intéressant de l'étude de Sylvain Besson est consacré aux autres acteurs du système financier, auprès desquels les banques sous-traitent les opérations qu'elles ne peuvent assumer elles-mêmes: «La gestion et la création de sociétés écrans se fait donc en étroite coordination avec la banque où sont déposés les fonds. Ainsi, dans un document concernant UBS à Genève, le bureau du même fiduciaire liechtensteinois note que «UBS envoie en général tous les documents pour la fondation (des sociétés), il faut seu-

lement mettre les dates». Ainsi en vertu d'une division du travail bien établie, les banques sous-traitent une partie des services de discrétion - par exemple la création de structures écrans - à des professionnels parabancaires spécialisés telles les fiduciaires.» (p. 61)

L'idéologie

Le secret bancaire est justifié souvent par une idéologie pseudo-libérale: il faut limiter par des garde-fous la toute puissance de l'Etat; il est légitime de s'opposer à ses prétentions confiscatoires!

Mais cette idéologie est bousculée par les progrès de l'Union européenne. Même si le domaine fiscal demeure réservé à chaque Etat, sauf les impôts indirects, l'Europe constitue une confédération d'Etats de droit. Au nom de quelle compétence justifier notre prétention à corriger les supposés excès des Etats européens? On ne peut à la fois négocier avec l'UE et même solliciter sa collaboration tout en développant une idéologie qui condamne le comportement prétendument abusif de sa fiscalité et de sa bureaucratie décréétée autoritaire.

Cette contradiction n'est pas soutenable à la longue. Il faut donc, dernier chapitre que Sylvain Besson développe avec pertinence, préparer l'après secret bancaire. *ag*

Sylvain Besson, *Le secret bancaire. La place financière suisse sous pression.* Le Savoir Suisse, 2004.



En 2001, la division *private banking* de l'UBS gérait 718 milliards et comptait 350 000 clients. Le Crédit suisse affichait 200 000 clients et 473 milliards. Chiffres éloquentes de la disproportion entre le poids économique et politique de la Suisse et l'envergure de son secteur bancaire. Il en résulte une évidente vulnérabilité.

Aveux, innocence, vérité

**Un lecteur réagit à l'article *La religion de l'aveu a vécu (DP n°1607)*.
La recherche de la vérité ne peut se passer de la confession des
prévenus. En revanche, il faut veiller à la façon de l'obtenir.**

Si la présomption d'innocence reste la valeur la plus précieuse dans une enquête ou un procès pénal, elle ne saurait tout justifier. En quoi le droit au silence est-il la conséquence «logique» de la présomption d'innocence? Pourquoi renoncer à obtenir des aveux?

Dans cette logique, bien d'autres éléments pourraient être remis en cause. Les enquêtes, car enquêter sur un suspect ou un prévenu, n'est-ce pas contraire à la présomption d'innocence? Les alibis, un présumé innocent n'a pas besoin d'alibi. Et lorsqu'il n'est plus présumé innocent, lorsque des preuves matérielles ont établi sa culpabilité, alors il est trop tard, l'alibi ne sert à plus rien.

D'accord pour stigmatiser les méfaits de la pression exercée sur la police lors de la recherche de certains criminels. L'opi-

nion publique semble parfois penser: «Le crime dont il est accusé est si odieux qu'il doit être condamné, même s'il est innocent».

Mais pourquoi se méfier plus des aveux que des preuves matérielles? Certes, de nombreux aveux ont été obtenus dans des conditions douteuses, et même scandaleuses, de l'Inquisition à Abou Ghraïb en passant par les procès staliniens. Mais il y a aussi eu des preuves matérielles fabriquées par la police. Et si l'on peut toujours, en principe, revenir sur des aveux, une preuve matérielle truquée ne s'autodétruit pas. Et l'exemple du procès d'Outreau paraît mal choisi, puisqu'aucun des accusés probablement innocents n'avait avoué.

Entre une certaine «efficacité» des interrogatoires, qui justifierait tous les moyens pour trouver des coupables et obtenir des

aveux; et une conception «angélique» de la présomption d'innocence, qui ne profitera à terme qu'aux «pires crapules», il y a une troisième voie: des moyens d'enquête et d'interrogatoire «efficaces», mais dans le seul but de s'approcher de la vérité. Et les preuves matérielles, les aveux, les témoignages, les alibis, doivent tous concourir à cette recherche de la vérité, sans hiérarchie a priori.

Ce principe exclut tout recours à la torture (physique ou morale), car des aveux extorqués par la torture ne sont pas la vérité. Il n'exclut en revanche pas une certaine «mise en condition» du prévenu ou du suspect, non pour le faire avouer, mais pour l'obliger à s'expliquer sur ses contradictions.

Non pas: «Vous avez déjà avoué; il est trop tard pour vous rétracter». Mais: «Pourquoi avez-vous avoué hier? Pourquoi vous rétractez-vous aujourd'hui?»

Non pas: «Nous savons que vous êtes coupable; votre peine sera réduite si vous avouez», car se croyant de toute façon condamné, même un innocent avouera. Mais: «Si nous parvenons à démontrer votre culpabilité, alors votre peine sera réduite si vous avez avoué avant», car ici seul le véritable coupable sera motivé à avouer.

Le droit au silence n'a rien à voir avec la présomption d'innocence (devant une juridiction honnête et respectueuse des droits de l'homme, l'innocent a tout intérêt à s'expliquer). Il entrave la recherche de la vérité, et profite avant tout au crime organisé.

Quant à la présence obligatoire d'un avocat lors des interrogatoires, elle est nécessaire pour garantir leur déroulement correct. Mais le rôle de l'avocat, à ce stade, devrait se limiter à ce contrôle de conformité, et exclure les conseils à son client sur la façon de répondre ou de se taire.

En résumé, l'important n'est pas de refuser les aveux comme moyen de se faire une conviction, mais de s'assurer de la façon dont ils ont été obtenus.

François Martin, Chamby

Extrême droite bernoise, à quand la fusion?

Les Bernois n'ont pas pu s'entendre à temps sur l'usage de l'ancien manège (Reithalle) près de la gare de Berne, à l'entrée du Pont de la Lorraine. Finalement, il a été réservé à un centre autonome autogéré qui, de l'avis de la droite, dispose de privilèges inacceptables. Une «guérilla» est menée depuis longtemps pour éliminer ce que certains considèrent comme une verrue. Le dernier épisode est le lancement d'une initiative communale contre les «droits particuliers» dont semble bénéficier ce centre, son restaurant et les locaux qu'il abrite. Elle doit aboutir avant fin septembre. Des listes de signatures ont été déposées dans les boîtes aux lettres. L'étude de la liste des dix-huit membres du comité inter-partis est intéressante: elle est composée de dix membres de l'UDC, de six membres des Démocrates suisses. Les deux restants, en revanche, n'indiquent pas de préférence politique.

Autre donnée intéressante: sept habitent le quartier populaire de Bumplitz, ancienne forteresse de la gauche. Enfin les trois mandataires autorisés à se prononcer sur un retrait éventuel sont l'inévitable Thomas Fuchs, député au Grand Conseil, ancien animateur de la jeune UDC, candidat souvent sans succès à de nombreuses fonctions, Simon Glauser, le président de la Jeune UDC de Berne et porte-parole adjoint de l'UDC suisse, et un conseiller de ville de l'UDC. Il n'y a pas de Démocrate suisse. Alors à quand une fusion de l'UDC et des Démocrates suisses à Berne?

cfp

La certitude dans l'océan de l'incertitude

Souvent les personnages de Hanna Johansen n'en croient pas leurs yeux ni leurs oreilles. Mais ils ne désespèrent jamais. Et ils finissent toujours par apprendre qu'il faut continuer d'apprendre.

Presque tous les livres de Hanna Johansen sont des soliloques. La raison ne peut être mise à l'épreuve que par elle-même. La solitude est l'une des marques de ces personnages. Mais le tour de force, c'est leur auteur qui l'accomplit en les abandonnant à leur sort. *L'analphabète* (Gallimard, 1984), cette petite fille qui, pendant la guerre, doit toute seule imaginer le monde à partir du silence des adultes, le fait sans eux. Au contraire, la romancière se laisse guider par la petite fille dans un monde dont elle doit éclairer l'obscurité à la lumière de sa propre expérience. Elle s'est mise à écrire parce qu'elle ne savait plus «comment sortir de l'impasse de sa vie» répond Sophia à la question d'un lecteur fictif alors qu'elle intervient en tant qu'auteur de son propre roman dans *Universalgeschichte der Monogamie* (Hanser, 1997).

Comme conteuse, Hanna Jo-

hansen a du cran et de la grâce. Les expériences les plus écrasantes deviennent sous sa plume des objets littéraires sublimes. De ce point de vue *Universalgeschichte der Monogamie* est son œuvre exemplaire. Dans aucun autre de ses romans, elle ne joue sur la forme et le contenu avec autant

de souveraineté et d'ingéniosité. Elle exerce son charme pour séduire la lectrice ou le lecteur et l'amener, au fil des pages au coup de canif au contrat qui sème le désordre chez les vivants. C'est à ce prix, l'art de la digression et de l'écart de conduite, que ce qui fait capoter un couple dans la vie peut triompher dans la lecture.

Le chaos qui s'abat sur les personnages de Hanna Johansen n'est pas un cataclysme. Ce n'est

rien d'exceptionnel. Que les règles peuvent être abolies, il faut l'apprendre. L'aptitude à l'apprentissage, chez ses personnages, consiste en la capacité de trouver de nouveaux repères quand la situation change. Cela suppose l'abandon des présupposés, des idées acquises, du

toutes les crises traversées, ses personnages restent tributaires de l'empirisme. Le savoir est lié à la perception visuelle, ils y croient ferme, tout en sachant que ce qu'il s'agit de savoir n'est pas toujours visible. Il n'y a là guère de place pour les larmes.

«Le bon sens me revient presque toujours à la première occasion», dit l'un de ses personnages féminins au beau milieu d'une histoire d'amour. Elle le dit peut-être avec regret, peut-être avec soulagement. L'important, pour elle, c'est de ne pas s'en laisser conter, fût-ce par elle-même. Chez Hanna Johansen, c'est ainsi qu'il faut comprendre les histoires d'amour les plus caractérisées. Les femmes ne font plus la grâce aux hommes de les sortir de leur labyrinthe. Elles prétendent s'intéresser au leur. Mais à la différence de ce qui se passe pour les hommes, les situations sans issue ouvrent les yeux des femmes sur un possible dans l'impossible: sur le fugitif instant de bonheur dans lequel elles saisissent ce que la raison n'est pas en mesure de comprendre.

Samuel Moser

Traduit de l'allemand par
Nicole Taubes

Feuxcroisés

Littérature et échange culturels en Suisse

Revue du Service de Presse Suisse

sentiment de culpabilité et d'impératifs de toutes sortes. Qui veut tirer profit de ses expériences doit éprouver leur vanité. Comme le dit une veuve dans *Die Schöne am unteren Bildrand* (Hanser, 1990): il faut accepter de ne plus attendre l'homme qui vous plaît «mais de prendre tout simplement l'un des autres.» Seules les femmes, chez Hanna Johansen, possèdent cette faculté d'apprendre. Cela devrait donner à penser aux hommes, qui dans ses livres, s'en tirent plus ou moins, mais rarement bien.

Si les personnages de Hanna Johansen apprennent sans mal, son œuvre serait sans poids. Souvent le courage muet qu'il leur en coûte serre le cœur. Les déceptions vécues n'ont pas pour seul effet davantage d'expérience. Chacun de ces acquis reste un îlot entouré par un océan d'incertitudes. «Ah, la vérité, me dis-je, il y a tant de vérités» lit-on dans le récit *Über den Wunsch, sich wohlzufühlen* (Hanser, 1985). C'est une piètre consolation, mais il n'y en a pas d'autre chez Hanna Johansen. Dans

Hanna Johansen est née en 1939 à Brême en Allemagne. De 1967 à 1969, elle vit à Ithaca (New-York), où elle réalise des traductions. En 1970 elle s'établit à Genève et dès 1972 à Kilchberg (Zurich). Elle travaille occasionnellement à des traductions et des adaptations de livres pour enfants. Son premier livre, *Die stehende Uhr*, est publié en 1978 chez Hanser, tandis que son premier livre pour enfants, *Bruder Bär und Schwester Bär* paraît en 1983 chez Arena.

Hanna Johansen a reçu de nombreuses distinctions pour son œuvre, parmi lesquelles le Marie-Luise-Kaschnitz Preis (1986), le Conrad-Ferdinand-Meyer Preis (1987), le Prix Suisse de Littérature pour la Jeunesse (1990) et le Prix Autrichien de Littérature pour la Jeunesse (1993), le Prix Schiller (1991 et 2002), le Prix du Land de Carinthie (1993), le Prix Fantastique de la Ville de Wetzlar (1993) et le Prix de Soleure (2003).

Ce texte est extrait et adapté d'un article paru dans le dernier numéro de *Feuxcroisés*.

www.culturactif.ch

Hanna Johansen participe au Festival de la Cité de Lausanne le 2 juillet à 20h dans le cadre des lectures organisées par Feuxcroisés et le Centre de traduction littéraire de l'Université de Lausanne.